

ASSEMBLÉE NATIONALE

14 décembre 2018

PLF POUR 2019 - (N° 1490)

Commission	
Gouvernement	

RETIRÉ AVANT DISCUSSION**AMENDEMENT**

N ° 253

présenté par

M. Nury, M. Abad, Mme Anthoine, M. Bazin, M. Viala, M. Lurton, M. Leclerc, Mme Valentin,
Mme Trastour-Isnart, Mme Genevard, Mme Kuster, M. Le Fur, Mme Bazin-Malgras, M. Door,
M. Descoeur, M. Bony et M. Brun

ARTICLE 3

Supprimer cet article.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement a pour objet de supprimer le prélèvement à la source de l'impôt.

Il entraîne une complication non négligeable dans le versement des salaires. Ses conséquences financière, comptables et administratives risquent de s'avérer préjudiciables pour les entreprises. En outre, il pourrait emporter une diminution des liquidités pour les particuliers.

Il convient de supprimer cet article 3.